

# Le conseil municipal s'est réorganisé

Publié le 13/11/2021 à 06:25 | Mis à jour le 13/11/2021 à 06:25

la Nouvelle  
République.fr

- Azay-sur-Cher

La réunion exceptionnelle du conseil municipal d'Azay-sur-Cher, jeudi 4 octobre, a eu pour objet de redistribuer certaines missions et délégations suite au renoncement de Claude Ablitzer à sa fonction de 2e adjoint.

La démission de ce dernier, pour raisons familiales, a été validée par la préfecture. Moins disponible, il reste cependant conseiller municipal. En sa présence, le maire, Janick Alary a tenu à lui rendre hommage. « *Depuis le précédent mandat, vous avez fait preuve de compétence, d'une grande disponibilité et d'un dévouement irréprochable dans l'exercice des missions qui vous étaient dévolues. Soyez-en remercié de la part de nous tous.* »

**Adjoins.** Puis il a fallu recomposer l'exécutif et les délégations à certaines instances dans lesquelles Claude Ablitzer représentait la commune. À l'unanimité, les délibérations suivantes ont été adoptées.

Le nombre de postes d'adjoints passe de six à cinq. Le nouveau tableau des adjoints est le suivant : 1re adjointe, Katia Peltier ; 2e adjointe, Aline Violante ; 3e adjoint, Paul-Emile Bellaloum ; 4e adjointe, Patricia Hulak et 5e adjoint, Marc Miot.

**Délégation.** Aux quatre postes de conseillers délégués (culture, finances, tourisme patrimoine jumelage, transition verte et restaurant scolaire) est ajoutée la création d'une cinquième délégation (bâtiments et cadre de vie), confiée à Jean-Pierre Martineau.

**Rémunération.** Les indemnités allouées en juin 2020 au maire, aux adjoints et conseillers délégués actuellement en fonction sont maintenues au même niveau et une indemnité de même indice que celui de ses pairs est attribuée au 5e conseiller délégué.

**Commission.** Les commissions municipales où siégeait Claude Ablitzer (environnement cadre de vie services d'une part, cimetière d'autre part) sont recomposées par vote sans recours au bulletin secret, ainsi que la commission d'appel d'offres. De plus, Janick Alary, maire, est élu correspondant défense de la commune. D'autres délibérations ont été abordées.

**Subventions.** Au centre communal d'action sociale, 12.000 € de subvention annuelle de fonctionnement ; à l'Azay BMX, subvention exceptionnelle de 206 € pour sa participation à la soirée du 13 juillet.

**Radar cinémomètre.** Mutualisé avec Vézetz au prix de 6.440 €. Chacune paiera la moitié du coût de l'appareil, soit 3.220 € TTC.

**Conventions.** Pour l'utilisation exceptionnelle du gymnase d'Athée-sur-Cher par l'Azarc (tir à l'arc Azay) pendant la réfection du complexe Revaux-Foucher. Autre convention pour le renouvellement annuel du partenariat culturel entre la commune et l'association La Touline, avec une abstention du président de la Touline, Marc Miot.